SAISON SPORTIVE 2022 / 2023

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En vue de l'obtention de la licence pour la

La pratique régulière d'une activité physique ou sportive est bénéfique pour la santé. Elle constitue un moyen naturel de prévenir et/ou freiner l'évolution de maladies fréquentes (maladies cardiovasculaires, cancers, anxiété, dépression, diabète...).

Néanmoins, le sport doit être pratiqué dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Dans certains cas, un examen médical préalable à la pratique du sport est conseillé.

Chaque athlète fait du sport sous sa propre responsabilité. Il atteste sur l'honneur de l'absence de contreindication à la pratique du sport conformément à l'article 12 des statuts de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme et à l'article 6.1.7. du Règlement d'Ordre Intérieur de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme. Cette attestation est établie afin de respecter les obligations découlant du décret du 3 avril 2014 relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport et de ses arrêtés d'exécution.

Il reconnait avoir pris connaissance de l'avis de la commission médicale de la LBFA qui conseille un examen préventif en médecine sportive dans les cas suivants (liste non-exhaustive)

« Cet	t examen est fortement conseillé pour les athlètes :
	Qui débutent leur carrière sportive.
	Qui font de la compétition intensive.
	Qui ont des maladies chroniques telles que le diabète, asthme, des rhumatismes,
	Qui ont des antécédents familiaux de problèmes cardiaques.
	Qui ont des problèmes de rythmes cardiaques (trop lent, trop rapide).
	Qui ont des douleurs ou des compressions dans la poitrine.
	Qui ont des problèmes de pertes de conscience ou de vertiges.
	Masculins de + de 40 ans.
	Féminines de + de 50 ans.
Cet e	examen est également vivement conseillé aux athlètes qui ont deux facteurs de risques cardio-
vascı	ulaire ou plus :
	Tension élevée
	Trop de cholestérol
	Taux de glucose trop élevé
	Fumer
Je so	ussigné, Nom Prénom :
N° d€	e matricule dans le cercle :
Date	de naissance :
Adre	
Loca	lité:
Adre	esse email : Tel. :
	are avoir lu le texte concernant l'examen préventif de médecine sportive, comprendre et accepter ventuels risques d'une pratique sportive.
	représentant(s) légal(aux) d'un sportif mineur accepte(ent) que le mineur soit assisté d'un membre ersonnel d'encadrement du cercle lors d'un contrôle antidopage, en leur absence sur les lieux de
Fait a	à le
Sions	ature de l'athlète FT de son représentant légal (pour le sportif mineur) précédé de la mention « Lu

N.B.: L'attestation doit être conservée au cercle durant trois années civiles complètes.

et approuvé »